

Mairie et salle du Lavoir inaugurées

Le maire, Michel Seguin, avait plaisir à accueillir nombre de personnalités avec la foule des maires de la CCHVO et des communes environnantes et nombre de villageois. Il s'agissait pour lui et pour ses conseillers municipaux de mettre un point final agréable à la construction de la nouvelle mairie et de la salle polyvalente attenante.

Il a rappelé : « Notre mairie-lavoir, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, était difficilement aménageable pour être mise aux normes de sécurité et d'accessibilité nécessaires aux bâtiments publics. La fermeture définitive de l'école nous a donné l'opportunité d'équiper

le bâtiment en y intégrant une mairie moderne au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Une extension a permis de doter la commune d'une salle polyvalente fonctionnelle. Nous sommes heureux de pouvoir inaugurer aujourd'hui ce double aménagement ».

Agréablement surpris, les officiels unanimes ont complimenté le maire et ses élus, relevant le modernisme, la qualité, la fonctionnalité de cette réalisation : « belle preuve de vitalité d'une petite commune » (Henri Saintigny) ; « elle me rend encore plus heureuse et fière de notre beau canton » (Mme Daviot) ; « phare de votre mandat qui assure le rayonne-



■ Modernisme, qualité, fonctionnalité ont été évoqués lors de l'inauguration de la nouvelle mairie et de la salle polyvalente attenante.

ment de votre commune » (Éric Houlley) ; « souci

d'offrir un centre de convi- vialité et d'améliorer les bâtiments publics » (Jean-Pierre Michel).

Le président Krattinger a profité de « ce bel exemple du dynamisme des petites communes » pour vanter au nouveau sous-préfet de Lure « cette terre des Vosges saônoises, ses habitants très attachants, qui ont le sens de la collectivité, le souci d'entreprendre pour faire avancer les choses ».

Le sous-préfet, Didier Doré, ne cachait pas son plaisir d'inaugurer « ce lieu symbolique qu'est une mairie », complimentant le maire et ses élus de s'être attachés aux normes de sécurité, à l'accessibilité pour les personnes handicapées, « d'avoir su réutiliser l'ancienne école pour offrir une maison commune fonctionnelle et agréable ».